

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAPENDU

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt du même mois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude BUSTO, Maire.

Présents M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, M. Alain POUMÈS, M. René MIRALLÈS, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, Mme Georgette LAURENT, M. Michel PLANCADE et M. Jean-Luc DOUTÉ formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme Marie-Nadine GONZALEZ pouvoir à Mme Sandra ROSSELL

Absents non représentés : M. Sébastien MÉDEL et M. Robert SUBIAS

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Mme Elisabeth ALLEMANY

Nombre de Membres en exercice : 15	Votes Pour : 11
Nombre de Membres présents : 12	Votes Contre : 2
Nombre de suffrages exprimés : 13	Abstention : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	

Délibération n°18/2024

Vote du budget primitif du budget annexe « Lotissement Moulins de Patane » 2024

M. le Maire informe que, dans la mesure où les 2 derniers terrains seront vendus par Carcassonne Agglo, le budget annexe « Lotissement Moulins de Patane » n'enregistrera plus d'écritures budgétaires mais qu'il convient de le voter tout de même une dernière fois cette année afin de pouvoir effectuer les écritures comptables de stocks. M. le Maire informe que ces écritures comptables techniques ont été dictées par le Service de gestion comptable de Carcassonne.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget annexe « Lotissement Moulins de Patane » pour l'exercice 2024,

Où l'exposé de M. le Maire,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adopter le budget du budget annexe « Lotissement Moulins de Patane » pour 2024 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	70 552.60 €	70 552.60 €
INVESTISSEMENT	64 151.39 €	64 151.39 €
TOTAL	134 703.99 €	134 703.99 €

Fait et délibéré en séance le 26 mars 2024,

La Secrétaire de séance,
Elisabeth ALLEMANY

Le Maire,
Claude BUSTO




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100680-20240329-capendu_24_BALO-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024

Publication : 29/03/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MONTPELLIER (34) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut notamment être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr